

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 008-2117/10/CC

■ Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FSE dans le cadre d'opérations relevant des volets "Animation des plans" "Accompagnement à l'emploi", "Construction des parcours", "Ateliers Formation" et "Relations entreprise"
DGSMIE 10/4914/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Conformément au règlement portant dispositions générales des fonds structurels européens, les PLIE sont organisme intermédiaire et gère en direct une enveloppe FSE pour trois ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Au vu des premières années d'exécution, la Commission Européenne a demandé à la France de réduire le nombre de ses organismes intermédiaire.

En effet, les PLIE constituent la catégorie d'organismes intermédiaires la plus nombreuse et la plus fragile.

D'une part, certains PLIE n'atteignent pas la taille critique pour garantir la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle qu'ils ont mis en place et d'autre part, les procédures européennes obligent l'organisme intermédiaire à avancer les crédits avec un remboursement pouvant intervenir un à deux ans après.

Ce problème d'avance de trésorerie est le point essentiel qui a poussé les présidents des 3 PLIE à demander un rendez-vous au préfet en février 2009.

Cette réunion à laquelle MPM était présente, a débouché sur le constat d'une dégradation de la situation financière des PLIE depuis ces dernières années et la nécessité de trouver rapidement une solution car deux des trois PLIE s'orientent vers une cessation de paiement.

MPM, en accord avec l'Etat et les PLIE, a alors lancé une étude de faisabilité sur la possibilité pour la communauté urbaine de devenir organisme intermédiaire dans la gestion du FSE pour le compte des 3 PLIE.

Les résultats de cette étude rendus fin juillet 2009 démontrent donc bien l'opportunité pour MPM et la nécessité pour les trois PLIE, que la Communauté remplisse, pour leur compte, le rôle d'organisme intermédiaire, gestionnaire des crédits FSE.

MPM, par délibération n° RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est donc porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du PO FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010 et ce pour un an.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des 3 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le préfet de région, par courrier du 8 décembre 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 737 854 euros dont 60 825 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 4 325 562 euros (Commission Régionale de Programmation du 04 décembre 2009).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération n° RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 07 mai 2010.

C'est à ce titre que, sur le territoire :

- du PLIE MPM Centre : 25 structures ont déposé, au cours du 1^{er} trimestre 2010, à la mission Europe, des demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan », « Accompagnement à l'emploi » et « Construction des parcours ».
- du PLIE MPM Est : l'association du PLIE MPM Est a déposé, au cours du 1^{er} trimestre 2010, à la mission Europe, deux demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan » et « Actions internes ».
- du PLIE MPM Ouest : 8 structures ont déposé, au cours du 1^{er} trimestre 2010, à la mission Europe, des demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan », « Mission d'ingénierie de projet », « Accompagnement à l'emploi », « Relations entreprise » et « Ateliers formation ».
- de MPM : la Mission Europe de MPM a déposé au cours du 1^{er} semestre 2010, à la DHCS, une demande de subvention FSE de 58 855 € sur une dépense éligible de 84 079 €. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Assistance technique 2010 ».

Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2010 » lors de sa séance du 18 mai 2010, ainsi que le comité stratégique FSE PLIE du 9 juin 2010, ont donné un avis :

- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Centre, des aides FSE demandées, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Est, des aides FSE demandées, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Ouest, des aides FSE demandées, à l'exception du dossier ETTIC qui est rejeté, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution à MPM d'une aide FSE de 58 855 € sur une dépense éligible de 84 079 €, conformément au tableau annexé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 28 avril 2010 ;
- La délibération n° FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « PLIE 2010 » du 07 mai 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2010 » du 18 mai 2010 ;
- Le Comité stratégique FSE PLIE du 9 juin 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "PLIE 2010".

Article 2 :

Est attribuée une subvention FSE globale de 1 675 665 euros dont les montants par structure sont mentionnés au sein du tableau annexé (Colonne FSE).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – sous politique B340 nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé. – Opération 2010/0088 « SG FSE PLIE 2010 »

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Est approuvée la convention type FSE annexée.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la mise en oeuvre à cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Syndicat Mixte des transports,
Métropolisation et Financements
européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI